



ACTUALITES ABM 2021



— LAURENT BOURSIER, JACQUELINE SILLERAN —
— REUNION RESEAU CENTRE VAL DE LOIRE 18.10.2021 —

DONNEURS SOUS TUTELLE

- Modification de l'article 1232-2 du CSP
suppression de l'autorisation écrite du tuteur en cas de tutelle (modification de Cristal, guide de saisie SME et M3, supports de formation.... à venir)

régime du consentement présumé

Dans le cadre d'un prélèvement pour Projet à des Fins Scientifiques (PFS) consentement présumé et interrogation du RNR



MODIFICATION DE LA RÉPONSE DU RNR

- Modification de la réponse du RNR (active le 21/09/2021)

Pour un prélèvement à but, avec les éléments fournis, l'interrogation du registre **N'A PAS PERMIS DE DETECTER** l'expression d'un refus.

Pour un prélèvement à but, avec les éléments fournis, l'interrogation du registre **A PERMIS DE DETECTER L'EXPRESSION D'UN REFUS** pour :

Tous les organes

OU

Les organes suivants : foie...

Tous les tissus

Les tissus suivants : peau...

La mise en production informatique de ce nouvel intitulé devrait intervenir vers le **21 septembre 2021**.

BORDEREAU REIN INFORMATISÉ

Mise en production le 7 septembre 2021

- Bons premiers retours des coordinations
- Phase de transition avec coexistence des 2 bordereaux possibles pour le moment

Favoriser son utilisation

Equipement des coordinations ??? (Cf mail ABM si besoin)

Essai possible sur la Prépod de l'ABM

=> Essai +++, aller vers les chirurgiens en amont



Bordereau Reins

N° CRISTAL : ABM-1606141978

Date de clampage : 2020-07-21

Liquide de réfrigération : SCOT 15

Ischémie chaude : non

Heure de clampage : 20:57

Liquide de préservation : SCOT 15

DROIT : Prélevé

R.D. Scellé N° : 154234

R.D. Taille : 10



Biopsie : non

R.D. Artère(s) :

Principale	Polaire Sup.	Polaire Inf.
2	1	1
Patch	Sans patch	Sans patch

	Athérome	Plaques calcifiées
Aorte	non	non
Ostium	non	non
A. rénale	non	non

R.D. Veines : 1

Patch VCI : Oui

R.D. Uretères : 1

R.D. Décoloration : complète

R.D. Perfusion sur machine : non

Plaie du tube digestif : non

Prélèvement du liquide péritonéal : oui

Commentaire : RAS

GAUCHE : Prélevé

R.G. Scellé N° : 154235

R.G. Taille : 10



Biopsie : non

R.G. Artère(s) :

Principale	Polaire Sup.	Polaire Inf.
1	1	0
Sans patch	Sans patch	Sans patch

	Athérome	Plaques calcifiées
Aorte	non	non
Ostium	non	non
A. rénale	non	non

R.G. Veines : 1

R.G. Uretères : 1

R.G. Décoloration : complète

R.G. Perfusion sur machine : non



GREFFES DÉROGATOIRES VIH+

Donneurs **vivants ou décédés**, à l'exception des donneurs décédés après **arrêt circulatoire (catégorie III de Maastricht)** et des dons croisés.

Sérologie VIH positive et dépistage génomique du VIH (résultats d'un test PCR < 50 copies) négatifs dans les douze derniers mois, puis si sérologie VHC également positive (anticorps anti-VHC positifs), une PCR HCV négative montrant une absence de réplication virale

Traitement antirétroviral stable depuis douze mois.

Au moment du don, absence d'infection opportuniste invasive.

Statut sérologique connu vis-à-vis du virus HHV8, même si le résultat n'est fourni qu'après la greffe.

Dans le cas particulier des **greffes hépatiques**, seuls les greffons présentant un **score Métavir strictement inférieur à F2** apprécié histologiquement ou par tout autre méthode non invasive validée proposés à la greffe.



GREFFES DÉROGATOIRES VIH+

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 juillet 2021 fixant les conditions de prélèvement et de greffe d'organes provenant de donneurs porteurs de marqueurs du virus de l'immunodéficience humaine

- Organes concernés :

L'ensemble des organes peuvent être greffés, à l'**exception** des greffes recourant à des donneurs **co-infectés par le VIH et par le virus de l'hépatite C** pour lesquelles **seuls les reins** peuvent être greffés

- Receveurs potentiels concernés :

Receveurs **informés** ayant donné leur **consentement**, **séropositifs** pour le VIH, sous traitement antirétroviral stable et ayant un dépistage génomique du VIH connu et négatif.



GREFFE D'ÎLOTS DE PANCRÉAS

Arrêté du 30 avril 2021 limitant la pratique de la greffe d'îlots de Langerhans à certains établissements de santé en application des dispositions de l'article L. 1151-1 du code de santé publique

NOR : SSAH2113755A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance et le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1151-1 et L. 1431-2 et L. 6122-1 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles R. 161-70 et R. 161-71 ;

Vu l'avis de la Haute Autorité de santé n° 2021.0022/AC/SEAP du 25 mars 2021,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'acte de greffe d'îlots de Langerhans ne peut être réalisé que dans les établissements de santé répondant à l'ensemble des critères suivants :

1° L'établissement de santé est autorisé pour les activités de soins mentionnées aux 8° de l'article R. 6122-25 du code de la santé publique ;

2° L'établissement de santé dispose sur son site d'une unité de thérapie cellulaire autorisée par l'ANSM qui assure l'isolement, la préparation et l'acheminement des îlots selon une procédure préétablie. Le cas échéant, l'établissement de santé peut conclure une convention avec une unité de thérapie cellulaire située dans un autre établissement ;

GREFFE D'ÎLOTS DE PANCRÉAS

Pour mémoire

- Nombre moyen de TIL par patient : 2,4
- Nombre de pancréas aboutissant à une TIL : 2 à 3

Activité des Laboratoires d'isolements d'îlots à but thérapeutique : 2015-2019

- Genève : 163 pancréas reçus, 89 TIL (55% succès)
- Lille : 169 pancréas reçus, 37 TIL (22% succès)
- Paris St-Louis : 65 pancréas reçus, 13 TIL (20% succès)

2021

- Information CMS de l'agence le 26/01/21
- Autorisation de l'activité et équipes par arrêté, autorisation des UTC / importation par ANSM
- Financement de la TIL en routine au 01/03/21
- Travail sur l'allocation, le parcours patient et la traçabilité dans Cristal, GT îlots le 17/03/21
- Activité cible : 20 patients inscrits, 60 isolements, 25 TIL

ATCD DE CANCER DE LA PROSTATE

Pas de recul de 5 ans obligatoire

Tableau validé par le Comité de Transplantation de l'AFU (15/01/2021)

Cancer de prostate connu					
	Haut risque métastatique ou métastases (N+ ou M+)	<u>Nouveaux cas</u> ou Cas non traité en surveillance active		<u>ATCD de traitement local</u> : Prostatectomie, curiethérapie, traitement focal, radiothérapie +/- hormonothérapie (Durée Hormonothérapie < 3 ans et dernière injection hormonothérapie datant de plus de 1 an)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Hormonothérapie en cours - Métastases connues - Lésions osseuses ostéocondensantes suspectes - Adénopathies suspectes pelviennes et abdominales 	Gleason ≤ 7 (ISUP ≤ 3) ET Stade T1 ou T2a/b ET PSA ≤ 20 ng/ml < 3 mois	Gleason > 7 (ISUP > 3) OU Stade > T2b OU PSA > 20 ng/ml	PSA: ≤ 5 ng/ml Il faut un PSA de moins de 6 mois. Sauf si le traitement remonte à plus de 10 ans : dans ce cas il suffit de connaître la valeur du PSA à au moins 10 ans	PSA > 5
PMO	NON	OUI	NON	OUI	NON

=> Récupérer PSA, CR et suivis

V9 PROTOCOLE MAASTRICHT 3

Nouveau Algorithme :

Transaminases avant la LAT

Transaminases per CRN (sur 3 points) et résultats BH

Receveur éligible

son nom apparait dans la liste d'aide au choix lors de la proposition +++++

Age \geq 18 ans et $<$ 66 ans

Isogroupe; hors SU

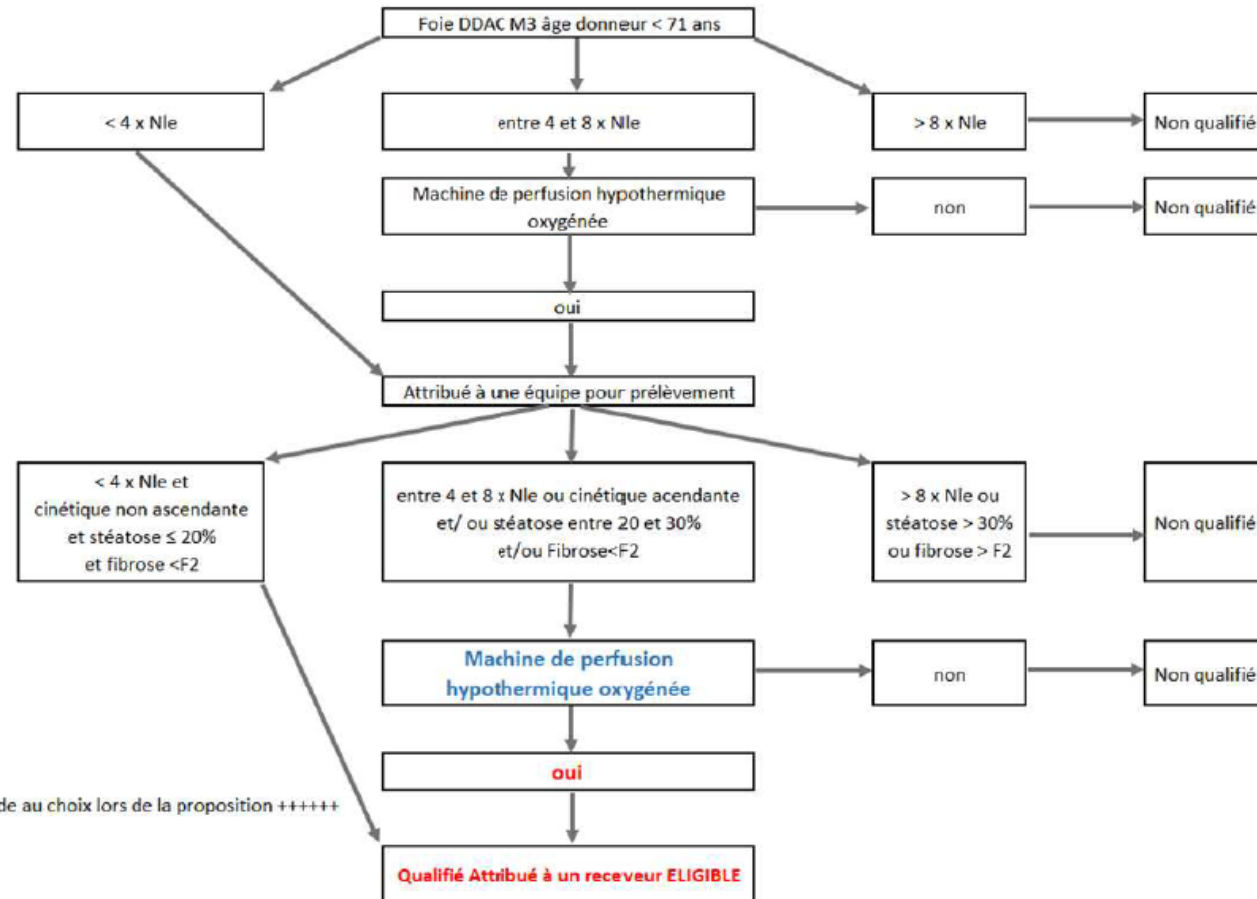
MELD \leq 25 (moins de 90 jours)

Score aFP \leq 2 (moins de 90 jours)

1ère Greffe

foie seul

Pas de thrombose porte complète



V9 PROTOCOLE MAASTRICHT 3

- Sept 2021: Elargissement des critères de sélection des greffons hépatiques dans le cadre du M3 sous réserve de mise sous machine à perfuser
- accès au pool des donneurs « très marginaux » en étudiant l'évolution des paramètres biologiques

PFS en cours (La Pitié)

« Essai préclinique d'une machine à perfusion hépatique à partir de foies non transplantables »

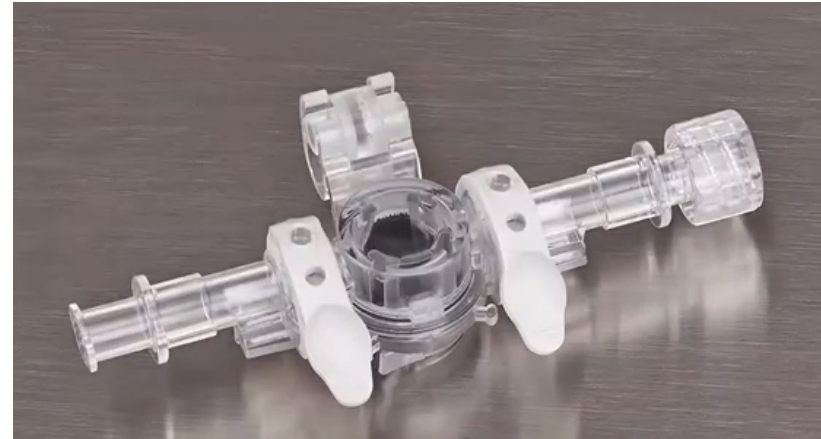
Objectif: identifier les foies qui auraient été transplantables après mise sous machines parmi les foies stéatosiques et foies hors critères M3

LES MACHINES À PERFUSER

MACHINE À PERFUSION

- Machine à perfusion rénale :

- Arrivée de nouvelles canules



Canulation Universal Seal Ring avec un patch

<https://www.youtube.com/watch?v=ifYafPbBqus&list=PLR9f4i-gKX6s7Ka-x4tDE1mPuNT5rAoEI&index=5>

Canulation Universal SealRing sans patch

<https://www.youtube.com/watch?v=8fN4n8PCvQc&list=PLR9f4i-gKX6s7Ka-x4tDE1mPuNT5rAoEI&index=6>

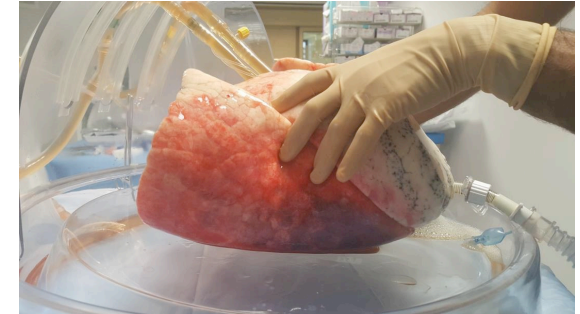


REINS MIS SOUS MACHINES / DONNEURS DCE

	2019								2020								2021													
	DCE (*) recensés		DCE prélevés		DCE prélevés d'au moins un rein		DCE avec au moins un rein mis sous machine		DCE avec 1 seul rein mis sous machine		DCE (*) recensés		DCE prélevés		DCE prélevés d'au moins un rein		DCE avec au moins un rein mis sous machine		DCE avec 1 seul rein mis sous machine		DCE (*) recensés		DCE prélevés		DCE prélevés d'au moins un rein		DCE avec au moins un rein mis sous machine		DCE avec 1 seul rein mis sous machine	
	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
BLOIS - CH	1	1	1	100,0 %	1	100,0 %	0	0 %	5	5	3	60,0 %	2	66,7 %	0	0 %	3	3	3	100,0 %	2	66,7 %	0	0 %						
BOURGES - CH Hôpital Jacques Coeur	12	11	9	81,8 %	9	100,0 %	1	11,1 %	2	2	2	100,0 %	2	100,0 %	1	50,0 %	1	1	1	100,0 %	1	100 %	0	0 %						
Chartres - Le Coudray	0	0	0	0 %	0	0 %	0	0 %	2	2	2	100,0 %	2	100,0 %	0	0 %	3	3	2	66,7 %	1	50,0 %	0	0 %						
CHATEAUROUX - CH	6	6	5	83,3 %	5	100,0 %	0	0 %	1	1	1	100,0 %	1	100,0 %	0	0 %	4	3	3	100,0 %	2	66,7 %	0	0 %						
Dreux	2	2	2	100,0 %	0	0 %	0	0 %	2	2	2	100,0 %	2	100,0 %	0	0 %	1	0	0	0 %	0	0 %	0	0 %						
Orléans	6	6	6	100,0 %	5	83,3 %	2	33,3 %	8	8	6	75,0 %	3	50,0 %	1	16,7 %	6	6	6	100,0 %	4	66,7 %	1	16,7 %						
TOURS - CHRU Hôpital Bretonneau	25	24	22	91,7 %	22	100,0 %	4	18,2 %	19	19	14	73,7 %	13	92,8 %	1	7,7 %	18	18	14	77,8 %	14	100 %	1	7,1 %						
Région Centre-Val de Loire	52	50	45	90,0 %	42	93,3 %	7	15,6 %	39	39	30	76,9 %	25	83,3 %	3	10,0 %	36	34	29	85,3 %	24	82,8 %	2	6,9 %						
TOTAL SRA Grand-Ouest	319	299	278	93,0 %	228	82,0 %	27	9,7 %	252	235	189	80,4 %	155	82,0 %	25	13,2 %	185	176	164	93,2 %	141	86,0 %	13	7,9 %						
TOTAL FRANCE ENTIERE	1067	974	860	88,3 %	720	83,7 %	118	13,7 %	806	736	577	78,4 %	501	86,8 %	90	15,6 %	662	625	571	91,4 %	519	90,9 %	67	11,7 %						

MACHINE À PERFUSION

- Machine à perfusion pulmonaire :
 - Pas d'impact pour les coordinations.
 - Perfusion à l'arrivée sur le centre de greffe
 - Indication : donneurs limites, M3



Différentes machines pour la perfusion pulmonaire ex-vivo



(A)

Transmedics : OCS lung



(B)

Xvivo perfusion : Vivoline



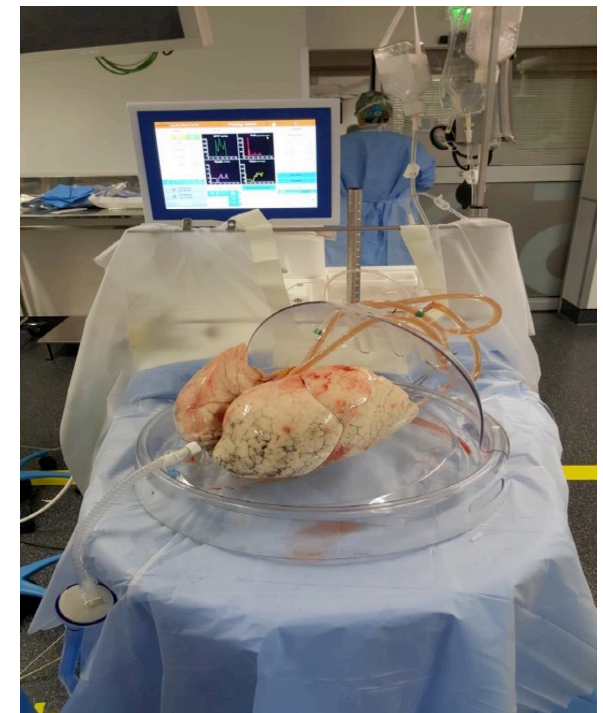
(C)

Organassist : Lungassist



(D)

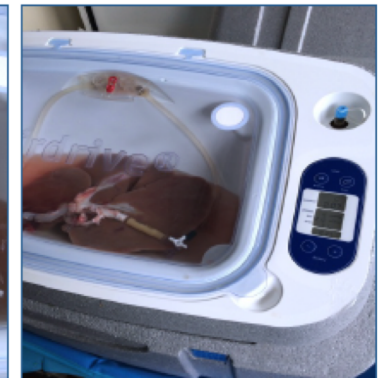
Xvivo perfusion : XPS



MACHINE À PERFUSION

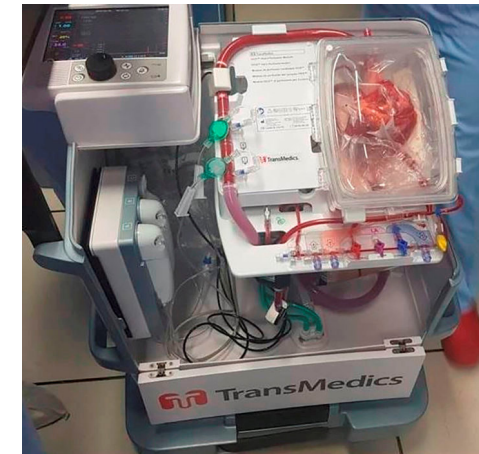
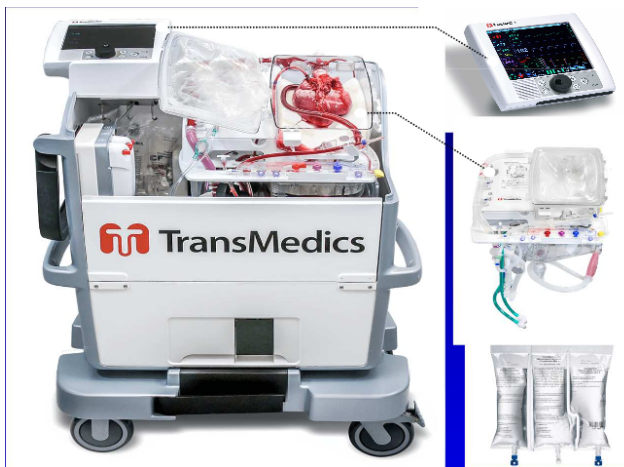
- Machine à perfusion hépatique :
 - Pas d'impact pour les coordinations.
 - Perfusion sur site ou à l'arrivée sur le centre de greffe
 - Obligatoire dans certaines conditions sur le M3 (Transaminases entre 4 et 8 fois la normale, stéatose entre 20 et 30%)

Systeme Airdrive®



MACHINE À PERFUSION

- Machine à perfusion cardiaque :
 - Courrier du 30 juin 2021 fixe les critères d'éligibilité du donneur et les paramètres logistiques et organisationnels (3-4 personnes, machine volumineuse, pièce pour surveillance post mise sous machine)



MACHINES EN TRANSPLANTATION CARDIAQUE

- Trois équipes (Rennes, Lille et Marie Lannelongue) équipées d'une machine à perfusion pour le transport des cœurs issus de donneurs en ME; pas de financement par la CPAM.
- Oxygénation pendant le transport, mesure de paramètres bio, augmentation du délai avant la greffe de 4 à 6h

Coût 30 000 euros par greffe hors achat machine

- Etude en cours : Protocole à des fins scientifique Dr Guihaire afin de valider un protocole de prélèvement de cœur dans le cadre du Maastricht 3.

Donneur M3 prélevé de poumons (pas de sternotomie supplémentaire pour l'étude scientifique) sur les sites de KB, Foch, Angers ou Tours

FORMATIONS ABM 2021/2022

- Ouest Transplant Rennes 19 nov 2021
- Journée nouveaux arrivants Rennes 9 dec 2021
- SIMU M3 Angers 19 - 20 oct 2021 et 30 nov -1^{er} dec 2021 (complètes) 2 sessions prévues en 2022
- Formation Abord des proches Angers 9 nov 2021 (complète)
- Formation Chirurgiens préleveurs Nantes 19 - 20 oct 2021 (complète)
- Formation Chirurgiens préleveurs DV Nantes 10 - 11 mars 2022
- Journée nouveaux arrivants Poitiers 15 mars 2022

MERCI

DE VOTRE ATTENTION

